Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260212-260202-DE

**COMMUNE DE TREFFENDEL**
**35380 TREFFENDEL**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**République Française**

**SEANCE DU 12 février 2026**

| | | |
|---|---|---|
| Membres afférents au conseil municipal | : | 15 |
| Membres en exercice | : | 14 |
| Membres qui ont pris part à la délibération | : | 14 |
| Date de la convocation | : | 05 février 2026 |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le | : | 17 février 2026 |
| Date d'affichage | : | 18 février 2026 |

Délibération N° 26-02-02

L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

**Présents** : F. KERGUELEN, P. PERSEHAIE, C. BANCHEREAU, M. RAULLINE, C. GODIN, C. THOMAS, N. FRO, S. BERTIN, M. LACAZE, S. LE DIZES,
**Excusés** : A. LE NET (Procuration à F. KERGUELEN), L. BEAUGé (Procuration à M. RAULLINE) C. LE ROSSIGNOL (Procuration à M. LACAZE), C. DUBOIS (Procuration à S. BERTIN)
**Secrétaire de séance** : Christian THOMAS

**Objet de la délibération** :
**Avis sur demande d'augmentation des intrants par METHA-BEQUILLE de Monterfil**

Mr Pierre PERSEHAIE, 1er Adjoint, présente au conseil municipal le dossier de consultation au public sur la demande présentée par la SAS METHA-BEQUILLE, en vue d'obtenir l'enregistrement pour le projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « la Béquille » sur la commune de Monterfil.
La consultation se déroule du lundi 19 janvier 2026 au mardi 17 février 2026 inclus.
Le dossier est consultable à la mairie de Monterfil aux heures habituelles d'ouverture
Ou
Téléchargeable sur le site de la préfecture à l'adresse pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel « consultation du public SAS METHA-BEQUILLE_MONTERFIL).

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit exprimer son avis pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande présentée par la SAS METHA-BEQUILLE, en vue d'obtenir l'enregistrement pour le projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « la Béquille » sur la commune de Monterfil.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 février 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)